

COMMUNAUTE -ooOoo---
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 26 septembre 2023, à 18 H 30, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 20 septembre 2023, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve (jusqu'à la question 17), LAVERSIN Corinne, LEMOINE Jacky, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe, BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain (jusqu'à la question 21), IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío (jusqu'à la question 19), CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, WYNNE Pierre, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, HOLBE Francis, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BARROIS Alain, BECUWE Pierre, BERROYER Lysiane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CANLERS Guy, CARINCOTTE Annie-Claude, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DEFEBVIN Freddy, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DELPLACE Jean-François, DELPLANQUE Émeline, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (à partir de la question 4), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, BRAEM Christel, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLET André, FURGEROT Jean-Marc, GAROT Line, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, GOUILLART Pascale, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, ROYER Brigitte, IMBERT Jacqueline, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, LOISON Jasmine, MACKÉ Jean-Marie, VAILLANT Philippe, MAESELE Fabrice, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, TRACHE Christelle, MATTON Claudette, MERLIN Régine, NEVEU Jean, NOREL Francis (jusqu'à la question 25), OPIGEZ Dorothee, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, PHILIPPE Danièle, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURSEL Karine, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMANT Isabelle

PROCURATIONS :

DAGBERT Julien donne procuration à DUMONT Gérard, DELANNOY Alain donne procuration à DELECOURT Dominique, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, CORDONNIER Francis donne procuration à GACQUERRE Olivier, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve (jusqu'à la question 17), FLAJOLLET Christophe donne procuration à LAVERSIN Corinne, FOUCAULT Gregory donne procuration à DEBUSNE Emmanuelle, MARGEZ Maryse donne procuration à MERLIN Régine, MILLE Robert donne procuration à MAESELE Fabrice, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, RUS Ludivine donne procuration à DE CARRION Alain (jusqu'à la question 21), SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à DOMART Sylvie, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

DUPONT Jean-Michel, EDOUARD Eric, BEUGIN Élodie, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DESQUIRET Christophe, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, PICQUE Arnaud, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur DEBAECKER Olivier est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
26 septembre 2023

POLITIQUE DE LA VILLE

PROGRAMME NATIONAL DE RENOVATION URBAINE - SIGNATURE D'UNE
CHARTRE INTERCOMMUNALE « GESTION URBAINE ET SOCIALE DE
PROXIMITE » POUR LES QUARTIERS DU MONT LIEBAUT DE BETHUNE ET LE
CENTRE DE BRUAY-LA-BUISSIERE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil Communautaire du 6 décembre 2022 :

Priorité n°3 : Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire

Enjeu : Préserver et valoriser les paysages, le cadre de vie et le patrimoine bâti

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est un outil au service de la transformation durable des quartiers en Politique de la Ville et du cadre de vie de leurs habitants. Ce dispositif, obligatoire pour les quartiers visés par le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) cherche à assurer une bonne coordination de l'ensemble des partenaires en matière de maintien de la qualité du cadre de vie.

La convention NPNRU signée le 7 décembre 2020 (pour les quartiers du Mont Liébaut à Béthune et le Centre à Bruay-La-Buissière), prévoyait d'impulser la GUSP.

L'ambition est de renforcer l'efficacité des démarches de gestion urbaine, de les piloter en mode projet et de manière ciblée sur les quartiers en renouvellement urbain.

La charte GUSP / NPNRU intercommunale, permettra de répondre aux attentes de l'Etat, tout en garantissant la mise en œuvre d'un cadre souple, mobilisant la Communauté d'Agglomération aux côtés des communes et des bailleurs concernés par la mise en place d'un projet partenarial, pluriannuel et territorialisé.

Les villes de Béthune et de Bruay-La-Buissière jouent un rôle clé en tant que pilotes dans l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle du quartier, ainsi que dans l'animation et le suivi du dispositif communal.

L'agglomération apportera son appui aux communes en fournissant le cas échéant des outils, un cadre et un pilotage d'actions complémentaires aux plans d'actions communaux.

Les bailleurs sociaux : Pas-de-Calais Habitat et Flandre Opale Habitat, engagés sur ces 2 quartiers à travers la convention NPNRU, participeront et contribueront à la réussite de ce dispositif.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 13 septembre 2023, il est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président, Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la charte intercommunale GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) au bénéfice des quartiers NPNRU du Mont Liébaut de Béthune et le Centre de Bruay-La-Buissière. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

AUTORISE le Président, Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer la charte intercommunale GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) au bénéfice des quartiers NPNRU du Mont Liébaut de Béthune et le Centre de Bruay-La-Buissière.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 03 OCT. 2023

Et de la publication le : 03 OCT. 2023
Par délégation du Président,
Le Conseiller délégué,



EDOUARD Eric



EDOUARD Eric

CHARTRE INTERCOMMUNALE DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE (GUSP)

Quartiers NPNRU de Béthune et de Bruay-La-Buissière



RESPONSABLES
SOLIDAIRES



La présente charte est signée :

ENTRE

- **La Commune de Béthune représentée par son maire, Olivier Gacquerre ;**
- **La Commune de Bruay-La-Buissière représentée par son maire, Ludovic Pajot ;**
- **La Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane représentée, par son président Olivier Gacquerre,**

ET

- **Le Bailleur Flandre Opale Habitat représenté par son directeur général, Christophe Vanhersel ;**
- **Le Bailleur Pas-de-Calais Habitat représenté par son directeur de Territoire Béthune Bruay, Olivier Paris.**

ci-après dénommés les « Bailleurs Sociaux »

Table des matières

Préambule :.....	4
• Définition, enjeux et objectifs généraux GUSP	4
• Eléments de contexte	6
• Périmètres NPNRU CABBALR :	7
• Une démarche déjà engagée :	7
1- Les partenaires signataires et leurs engagements	8
• La CABBALR	8
• Les villes de Béthune et de Bruay-La-Buissière.....	8
• Les bailleurs sociaux :	9
Flandre Opale Habitat	9
Pas-de-Calais habitat.....	9
2- Les thématiques prioritaires identifiées à l'échelle de la CABBALR :	9
• Partenariat et pilotage	9
• Participation citoyenne	10
• Propreté, gestion des déchets et cadre de vie.....	10
• Chantiers et gestion transitoire.....	10
• Sécurité, tranquillité publique et stationnement	11
• Insertion	11
3- Instances de gouvernance et suivi et évaluation	12
• La gouvernance CABBALR	12
• La gouvernance communale pour Béthune.....	13
• La gouvernance communale pour Bruay-La-Buissière.....	13
• Suivi et évaluation du dispositif	14
Annexe 1 : Carte des périmètres de la GUSP / NPNRU	17
Annexe 2 : tableau TFPB Béthune/ Pas-de-Calais Habitat 2023.....	18
Annexe 3 : fiches thématiques	19
Annexe 4 : Béthune/ feuille de route communale : calendrier des actions et fiches-action.....	25
Annexe 5 : Bruay-La-Buissière/ feuille de route communale : calendrier des actions et fiches-action ..	28

Préambule :

- Définition, enjeux et objectifs généraux GUSP

- Définition

La GUSP est un outil au service de la transformation durable des quartiers en Politique de la Ville et du cadre de vie de leurs habitants. Ce dispositif, obligatoire pour les quartiers visés par le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) et le NPNRU, représente une dimension de plus en plus centrale de l'action publique sur les quartiers prioritaires. A ce titre, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dispose :

« Pour chaque projet de renouvellement urbain, des mesures ou des actions spécifiques relatives à la gestion urbaine de proximité, impliquant les parties aux conventions mentionnées au premier alinéa du présent I [l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements], les organismes d'habitations à loyer modéré, les associations de proximité et les services publics de l'Etat et des collectivités territoriales, sont prévues, dans le respect des principes et objectifs fixés par les contrats de ville définis à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. »

- Enjeux

La GUSP cherche à assurer une bonne coordination de l'ensemble des partenaires en matière de maintien de la qualité du cadre de vie. Elle permet de doter les collectivités territoriales et les acteurs gestionnaires des outils nécessaires à la mise en œuvre et au bon suivi des interventions pertinentes à programmer pour une réponse durable aux besoins et dysfonctionnements repérés.

- Les différents types de gestion et ses fonctions

La GUSP peut se définir à travers 3 fonctions principales et qui peuvent intervenir en **amont** des interventions, **en aval** ou **venir corriger** les mauvais usages.

Fonctions	Définition	Illustrations
La GUSP anticipatrice	Anticiper avant l'aménagement, l'usage qui sera fait de l'aménagement de l'espace public	Anticiper les flux de passages des enfants entre deux points d'un parc de jeu avant de le clôturer
La GUSP correctrice	Puisque l'on s'inscrit dans une logique de pérennisation de l'investissement, la GUSP permet de corriger les investissements réalisés en fonction de l'usage constaté.	Déplacer la canisette pour déjections canines, installée sous les fenêtres d'un immeuble.
La GUSP supplétive	Il existe déjà un investissement, il s'agit de compenser la sur-dégradation par un sur-entretien	Adapter les matériaux (peinture anti-graffitis) à l'usage qui est fait de l'équipement (halls d'immeuble).

Par ailleurs, on identifie 4 types de Gestion Urbaine de Proximité :

- **La gestion « technique »** : elle concerne l'ensemble des actions qui visent à coordonner les interventions des gestionnaires ou intervenants sur l'espace public afin de :

- Réparer les dysfonctionnements et adapter les aménagements aux usages ;
- Limiter les nuisances ;
- Optimiser la gestion quotidienne en matière de propreté, gestion des déchets, entretien de la voirie et des espaces, etc.

La GUP technique s'adresse avant tout aux techniciens des communes, EPCI, bailleurs sociaux, délégataires de services publics, etc.

- **La gestion « sociale »** : elle comporte deux types d'interventions :

- Les actions de communication et information, concertation, co-production, cogestion avec les habitants. L'ensemble des démarches qui visent à associer les habitants à la gestion du quartier, les sensibiliser, les informer, recueillir leurs avis, etc. ;
- La participation à la production de petits aménagements et éléments de l'espace public ;
- La participation à la gestion d'un budget participatif à l'échelle locale ;
- Les actions d'animation et de lien social sur l'espace public (ex : organisation de manifestations festives, actions en pied d'immeubles, jardins partagés, etc.).

La GUP sociale s'appuie sur des moyens renforcés par les évolutions réglementaires récentes : moyens du NPNRU (Maisons du Projet), conditions d'utilisation de l'abattement TFPB, développement des démarches de participation citoyenne (conseils citoyens), etc.

- **La gestion « chantier »** : la GUP chantier vise à accompagner lors d'opérations de renouvellement urbain, globales ou plus ponctuelles, les bouleversements induits par les chantiers lors de la période de travaux. Cette logique consiste à :

- Coordonner les interventions entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises de travaux (ex : traiter la voirie après le passage des engins de chantier) ;
- Informer les habitants sur les travaux (ex : par voie d'affichage sur le lieu des travaux) ;
- Sécuriser les chantiers, en contrôler la propreté et en maîtriser les nuisances (ex : s'assurer de la sécurité des accès et des cheminements).

Le déploiement de la GUP chantier peut s'appuyer sur la mobilisation d'« hommes chantiers » qui « dénoncent » les mauvais usages sur un chantier, et interpellent les responsables auxquels cas.

- **La gestion « transitoire »** : la GUP transitoire consiste à assurer la gestion spécifique des délaissés urbains (friches, réserves foncières, etc.), constitués par exemple dans le cadre de projets d'aménagement. Elle vise à :

- Assurer une bonne gestion, voire une valorisation des espaces vacants, non-affectés, inoccupés avant que ne leur soit donnée une nouvelle vocation urbaine ;
- Eviter le sentiment de délaissement urbain et d'abandon, limiter les ruptures urbaines.

- Eléments de contexte

Initialement pour les projets retenus au titre du PNRU, l'ANRU attendait une convention de gestion urbaine de proximité (GUP), en complément des conventions de rénovation urbaine. La préoccupation de l'Agence évolue pour le NPNRU avec le « projet de gestion » partenarial. L'ambition est de renforcer l'efficacité des démarches de gestion urbaine et de les piloter en mode projet et de manière ciblée sur les quartiers en renouvellement urbain. Le projet de gestion vise à accompagner le déploiement des projets urbains de manière articulée à leur contenu et à leur phasage.

La CABBALR a adopté le 6 décembre 2022 un « Projet de Territoire » qui met en lumière 4 priorités d'intervention :

- Renforcer la coopération, soutenir les 100 communes et leurs habitants
- S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature
- Garantir le « bien-vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire
- Accélérer les dynamiques de transition économique

Ce projet de territoire est la conclusion d'une démarche collective, concertée et partagée. La volonté était de mettre en mouvement et en récit cette nouvelle trajectoire à l'échelle du territoire et impliquer le plus grand nombre dans la conduite du changement annoncé. La démarche de concertation menée par l'Agglomération a reposé sur divers temps et outils participatifs menés directement au contact des habitants. Les orientations définies par les élus pour le devenir de l'Agglomération ont été confrontées à l'avis et aux priorités des citoyens et acteurs du territoire pour faciliter l'adhésion, les coopérations et rendre lisibles les éléments de contexte et les principaux enjeux prospectifs. Une approche ascendante, qui s'est traduite dès 2021 par l'organisation de séminaires et d'ateliers de travail, d'enquêtes et de sondages en ligne, de réunions publiques, de rencontres sur le territoire et par une stratégie de communication originale qui a consolidé le tout, valorisé les productions et permis de rendre compte au fur et à mesure.

Conformément au projet de gestion et en lien avec le projet de territoire, la présente charte GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) / NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) intercommunale, permettra de répondre aux attentes de l'ANRU tout en garantissant la mise en œuvre d'un cadre souple, mobilisant la CABBALR, aux côtés des communes et des bailleurs concernés par la mise en place d'un projet partenarial, pluriannuel et territorialisé.

Cette charte intercommunale s'inscrit également dans un contexte de fin du Contrat de Ville et de réécriture de ce dernier pour la fin d'année 2023.

Pour rappel, le PNRU prévoit la réalisation d'un programme d'opérations portant sur :

- La démolition de logements sociaux
- La réhabilitation et résidentialisation de logements sociaux
- L'accession à la propriété
- L'aménagement d'espaces publics
- La construction d'équipements publics de proximité
- La création d'une offre immobilière à vocation économique

L'accompagnement au changement dans ces quartiers constitue donc un axe essentiel du projet de renouvellement urbain.

L'objectif est d'agir sur le fonctionnement des deux quartiers de manière qualitative et cohérente avec les services urbains existants et à venir. Il s'agit de mieux coordonner les interventions des acteurs qui concourent ensemble à la qualité du cadre de vie offert aux habitants : collectivités, bailleurs, service de l'Etat, association etc. La démarche de Gestion Urbaine de Proximité a pour objectif d'améliorer le fonctionnement, la qualité et la cohérence des services urbains et la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville par la mise en œuvre d'actions anticipatrices, correctives ou supplétives sur les champs : technique, social, chantier et/ou transitoire.

Dans le cadre du NPNRU, elle doit permettre la prise en compte des usages, garantir la bonne gestion du quartier pendant la phase de chantier et la pérennisation des investissements réalisés par une gestion de qualité du quartier rénové.

Dans la convention NPNRU, les villes de Béthune et de Bruay-La-Buissière se sont respectivement engagées à :

- Se repositionner sur le contenu de la convention-cadre de GUSP élaborée en 2008 pour le quartier du Mont Liébaut, ainsi que sur les actions de GUSP inscrites au Plan Stratégique Local du Mont Liébaut de 2015. En parallèle, le bailleur social Pas de Calais habitat met en œuvre des actions concourant à la gestion du quartier du Mont Liébaut au titre de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB.
- Redéfinir les enjeux, objectifs, thématiques et actions prioritaires et réactualiser la charte GUSP élaborée en 2009 pour le quartier Le Centre.
- Périmètres NPNRU CABBALR :

Les périmètres retenus pour l'application de cette charte intercommunale sont ceux des quartiers Mont Liébaut de Béthune et Le Centre de Bruay-La-Buissière. **(cf annexe 1)**

- Une démarche déjà engagée :

Afin de répondre à une démarche visant à poser les bases d'une politique intercommunale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, une formation-action a été dispensée aux acteurs du territoire. Cette formation sur 8 demi-journées de septembre 2019 à mars 2020, a regroupé une vingtaine de professionnels avec l'appui technique du cabinet ENEIS et l'appui financier de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au titre de la programmation 2019 du Contrat de Ville, dans l'objectif d'une acculturation commune sur le sujet.

Ces 8 séances ont été l'occasion :

- D'initier une réflexion collective et dynamique sur ce qui manque aujourd'hui à la gestion des quartiers pour passer au stade d'un réel dispositif de GUSP ;
- D'identifier les outils opérationnels qui pourraient permettre de gagner en efficacité de façon durable ;
- D'identifier les moyens de rendre les habitants acteurs de leur cadre de vie ;
- D'identifier des thématiques prioritaires à l'échelle de la CABBALR.

Les réflexions et outils partagés, testés et amendés pendant la formation-action ont été rassemblés dans une « boîte à outils GUSP » présentée le 23 septembre 2020 à l'ensemble des acteurs locaux.

1- Les partenaires signataires et leurs engagements

- La CABBALR

La CABBALR se positionnant comme pilote global du NPNRU et du contrat de ville s'engage dans cette démarche au travers de 2 fonctions :

- Une fonction de ressource ; ex : apport d'outils méthodologiques et d'exemples de bonnes pratiques.
- Une fonction d'ensembliser ; ex : élaboration d'une convention cadre intercommunale fixant la méthode commune, le planning et les principes de gouvernance.

L'agglomération apportera un appui aux communes, en fournissant des outils ou/et un cadre ou/et un pilotage d'actions complémentaires, le cas échéant, aux plans d'actions communaux.

La CABBALR s'engage à piloter la démarche au niveau intercommunal et à rendre compte dans les instances dédiées.

La CABBALR s'engage à identifier un référent GUSP qui est l'interlocuteur privilégié au sein de l'intercommunalité.

- Les villes de Béthune et de Bruay-La-Buissière

Dans le cadre de la réécriture du contrat de ville, la ville de Bruay-La-Buissière et la ville de Béthune étudient la mise en œuvre de l'exonération de la TFPB, qui pourrait être un levier dans la réalisation d'actions GUSP sur le quartier.

La ville de Bruay-La-Buissière et la ville de Béthune jouent un rôle clé en tant que pilotes dans l'élaboration d'un plan d'actions à l'échelle des quartiers, ainsi que dans l'animation et le suivi du dispositif communal. Elles s'engagent à mettre en place et suivre des actions spécifiques (fiches actions) en lien avec les enjeux thématiques précédemment mentionnés. De plus, l'implication des habitants sera recherchée, en sollicitant leur expertise d'usage pour la transformation du quartier.

Les villes s'engagent à évaluer régulièrement et rendre compte de l'avancement des actions lors des différentes instances. À cette fin, elles identifieront un référent GUSP qui servira d'interlocuteur privilégié au sein de la commune.

Elles pourront solliciter l'appui de la CABBALR ainsi que des différents signataires pour la mise en œuvre de leurs actions.

Ainsi, en favorisant la participation des habitants, en évaluant régulièrement les progrès et en explorant des mesures financières adaptées, elles s'efforceront d'assurer une gestion optimale et cohérente des espaces publics et privés dans le cadre du contrat de ville.

- Les bailleurs sociaux :

Flandre Opale Habitat

Flandre Opale Habitat (FOH) s'engage sur le quartier NPNRU le Centre de la Ville de Bruay-La-Buissière, à travers notamment la convention NPNRU.

FOH porte un regard sur la sécurité des locataires, par le biais d'un travail avec les forces de l'ordre et de ses agents de proximité.

Flandre Opale Habitat s'engage à renforcer le lien social et sa présence au sein de ses résidences. Les enjeux pour FOH sont de renouer avec ses locataires afin d'avoir un retour concerté sur leurs besoins et sur les différentes problématiques au sein du quartier. C'est aussi le moyen de faciliter le travail partenarial des acteurs locaux, pour améliorer la qualité de vie au sein de ces résidences.

FOH s'engage également à communiquer sur ses opérations et à faire part aux partenaires des avancées, des points de vigilance ou toute difficulté dans la mise en œuvre des projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la réécriture du contrat du ville, FOH se met à disposition de la commune de Bruay-La-Buissière pour étudier la mise en œuvre de l'exonération de la TFPB, qui pourrait être un levier

Pas-de-Calais habitat

Pour Pas-de-Calais habitat, la GUSP est d'abord et avant tout une démarche partenariale. Celle-ci a pour objectif d'aboutir à une identification des responsabilités de chacun afin que la gestion au quotidien des quartiers concernés soit optimale.

Pas-de-Calais habitat est un partenaire parmi d'autres. Mais il insiste sur sa force qui est de bien connaître les locataires. Le principe général proposé par Pas-de-Calais habitat est donc de mobiliser l'ensemble de ces partenaires très en amont dans l'élaboration et le pilotage stratégique de cette convention GUSP intercommunale, en mobilisant le cas échéant, le levier de la TFPB.

(cf annexe 2 : tableau TFPB Béthune/ Pas-de-Calais Habitat)

A l'échelle communale, les priorités d'interventions seront adaptées au contexte de chaque quartier en lien avec les thématiques identifiées à l'échelle intercommunale. Pas-de-Calais habitat souhaite toutefois aborder prioritairement 5 grands enjeux :

1. Cadre de vie
2. Emploi et développement économique
3. Tranquillité / Sécurité / Prévention / Médiation sociale
4. Emancipation / Education
5. Transition environnementale, démographique (vieillesse)

2- Les thématiques prioritaires identifiées à l'échelle de la CABBALR :

Lors des réunions de concertation autour de « la boîte à outils » mentionnée précédemment, et le diagnostic du projet de territoire, 7 thématiques prioritaires ont été mises en évidence, à l'échelle de la CABBALR :

- Partenariat et pilotage
 - Démultiplication des interventions portant sur la gestion des espaces (communes, EPCI, bailleurs sociaux, prestataires etc.).

- Difficulté à mettre en commun la connaissance du terrain et les actions qui y sont faites par tous les acteurs.
- Volonté de coordination et mise en commun des forces humaines.
- Participation citoyenne
 - Difficultés à faire accepter certains choix de gestion par les habitants (ex. le passage à la gestion différenciée).
 - Contraintes RH sur les services techniques communaux.
 - Besoin de renforcer le rôle de l'habitant et lui donner plus de poids dans les projets de son quartier.
 - La concertation des habitants est une thématique d'actualité qui prend de plus en plus de place dans l'aménagement du territoire et la politique de la ville.
 - De nombreux acteurs se saisissent de la thématique, il y a un besoin de centraliser et de mutualiser la participation habitante.
- Propreté, gestion des déchets et cadre de vie
 - La thématique de la propreté, de la gestion des déchets, des espaces verts et du cadre de vie constitue un enjeu majeur à l'échelle de l'agglomération.
 - Il convient de souligner que les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, à la fois sur le plan géographique (en raison des îlots de chaleur) et sur le plan social (en termes d'accès aux ressources). C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures concrètes en faveur de la transition écologique, en mettant notamment l'accent sur la préservation de la biodiversité.
 - De manière plus générale, le cadre législatif demande d'offrir à chaque citoyen une solution de tri des biodéchets à la source d'ici le 1^{er} janvier 2024. La CABBALR au titre de sa compétence de gestion des déchets est pilote des actions à mettre en place sur cette thématique et met déjà en place des aménagements sur les QPV (solutions de compostage collectif par exemple)
 - Afin de répondre à cet enjeu à l'échelle de la CABBALR, le Projet de territoire s'appuie notamment sur le Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a pour objectif de limiter l'impact des pratiques agricoles et alimentaires sur l'eau, la biodiversité, le climat et la santé.
 - Cette action contribue également à atteindre les objectifs intercommunaux de consolidation de la trame verte et bleue, qui peut, dans un contexte urbain, contribuer à atténuer l'effet d'îlot de chaleur.
- Chantiers et gestion transitoire
 - 2 sites concernés par la gestion transitoire actuellement :
 - Les résidences Artois et Alsace à Bruay-La-Buissière
 - Olympie 1 à Béthune (étude ACV en cours)
 - Objectif : réhabiliter les espaces en transition présents au sein des projets urbains et immobiliers et transformer ces lieux dans la durée. Bien que l'usage soit provisoire, ses effets doivent s'inscrire sur le long terme.

- Sécurité, tranquillité publique et stationnement
 - La sécurité, la tranquillité publique et le stationnement sont des sujets d'ampleur nationale pour lesquels la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance est déclinée localement en lien avec le pouvoir de police du maire.
 - Les bailleurs sociaux font partie des acteurs majeurs de cette stratégie et portent des actions de médiation, en partenariat avec la police pour intervenir sur leur patrimoine et favoriser le « bien vivre ensemble ». Dans ce cadre, la prévention de la délinquance a un intérêt majeur pour garantir la tranquillité publique.
 - La question de la prévention de la délinquance englobe également la thématique de la sécurité routière et du stationnement. Pour la sécurité routière, il est nécessaire d'effectuer des actions de prévention sur la vitesse abusive et les dérives au volant (conduite sous état d'ivresse, prise de stupéfiants etc.). Pour le stationnement, le retrait des véhicules ventouses et épaves est une problématique complexe à traiter pour les bailleurs sociaux (difficultés à faire intervenir la puissance publique sur le domaine privé compte tenu de la réglementation).

- Insertion
 - L'ANRU impose d'atteindre un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre total d'heures travaillées réservées aux habitants des quartiers prioritaires. Cependant, l'ambition du territoire est d'aller au-delà de cet objectif et d'atteindre une part de 10%.
 - La connaissance et la mise en avant des profils de demandeurs d'emplois est difficile, des axes d'amélioration sur l'emploi du public féminin et les personnes en situation de handicap sont à mettre en œuvre.
 - Il est aussi nécessaire de centraliser les informations et renforcer la coopération entre les acteurs.

Chacun de ces axes sont détaillés dans une « fiche thématique » (**cf annexe 3**) composée d'éléments de contexte, d'enjeux et de pistes de projets pour les communes.

La convention NPNRU reprend également les principaux enjeux communaux, à savoir :

- Pour Béthune :
 - Consolider les partenariats avec les acteurs du territoire sur le quartier du Mont Liébaut, pour améliorer la vie quotidienne des habitants, sur les questions qui leur sont le plus sensibles, à savoir : La gestion technique partagée du quartier, la propreté, en particulier sur le cœur de quartier, la circulation, le stationnement et l'aménagement des espaces extérieurs de proximité. La démarche de Gestion Urbaine de Proximité entend promouvoir, au travers des instances de pilotage et de travail qu'elle met en place, une démarche partenariale cohérente.
 - Associer les habitants aux transformations du quartier, en sollicitant leur expertise sociale pour la mise en place de modes de gouvernance durable. Le volet communication et concertation avec les habitants occupe une place cruciale dans le Programme de Rénovation Urbaine.

- Pour Bruay-La-Buissière :

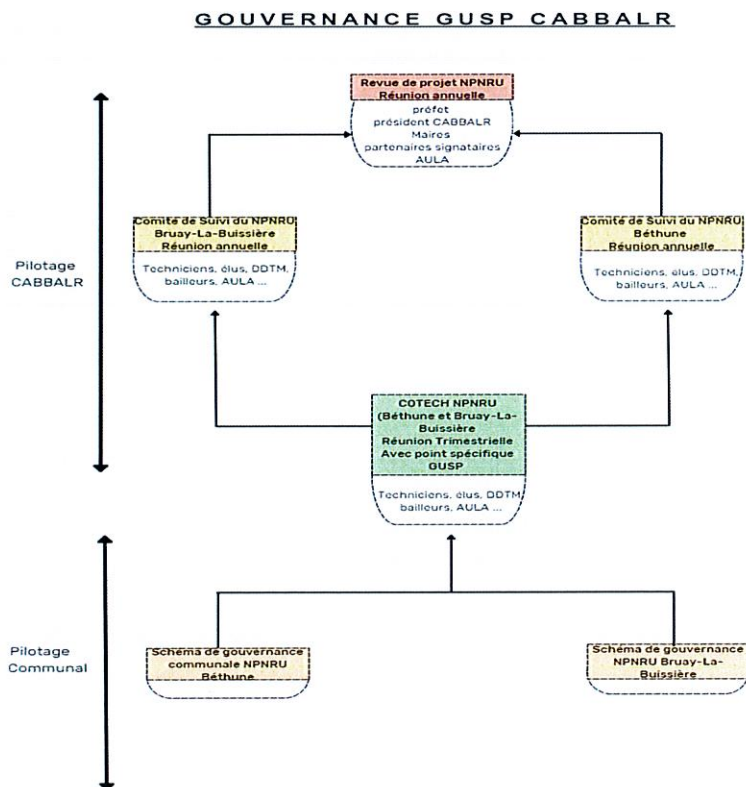
- Devenir un quartier équilibré, alliant culture, loisirs, commerces, activités et services de façon harmonieuse et sans enclave.
- Répondre aux attentes de ses habitants et attirer de jeunes ménages soucieux d'habiter un quartier vivant, alliant proximité de toutes les commodités et cadre de vie de qualité.
- Donner aux habitants envie d'y passer du temps et attirer des visiteurs, pour en faire un véritable pôle de centralité dans son bassin de vie, capable de proposer des spécificités.

Ces enjeux communaux, combinés aux thématiques prioritaires citées précédemment, seront repris et déclinés à l'échelle de chacun des 2 quartiers. Ils trouveront leur traduction, à l'appui d'un diagnostic communal, dans une feuille de route communale actualisable jusque 2027 (cf annexe 4 et 5).

3- Instances de gouvernance et suivi et évaluation

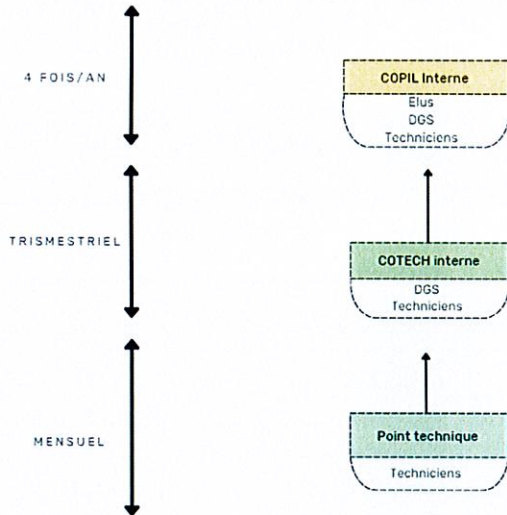
La gouvernance présentée s'appuie sur les instances déjà existantes pour le NPNRU. Des points spécifiques GUSP seront effectués lors de ces instances de gouvernance.

- La gouvernance CABBALR



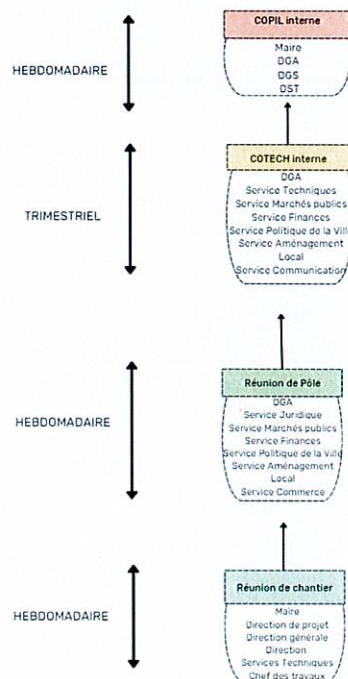
- La gouvernance communale pour Béthune

GOVERNANCE INTERNE BETHUNE NPNRU



- La gouvernance communale pour Bruay-La-Buissière

GOVERNANCE INTERNE GUSP BRUAY-LA-BUISSIÈRE



- Suivi et évaluation du dispositif

L'élaboration, l'avancement de la mise en œuvre et l'évaluation du plan d'actions GUSP font l'objet de points réguliers dans les instances de pilotage (cf. schéma de gouvernance) et de suivi du projet de renouvellement urbain : comités techniques, comités de pilotage et revues de projets.

Les feuilles de routes communales ainsi que le plan d'action sont ajustables. Ils seront actés annuellement par le biais du compte rendu de la revue de projets NPNRU.

PROJET

Charte signée enexemplaires, le

Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane	Ville de Béthune	Ville de Bruay-La-Buissière
Olivier Gacquerre Le Président	Olivier Gacquerre Le Maire	Ludovic Pajot Le Maire
Flandre Opale Habitat	Pas-de-Calais Habitat	
Christophe Vanhersel Le Directeur Général	Olivier Paris Le Directeur de Territoire	

Annexes :

Annexe 1 : Carte des périmètres de la GUSP / NPNRU

Annexe 2 : tableau TFPB Béthune/ Pas-de-Calais Habitat 2023

Annexe 3 : fiches thématiques

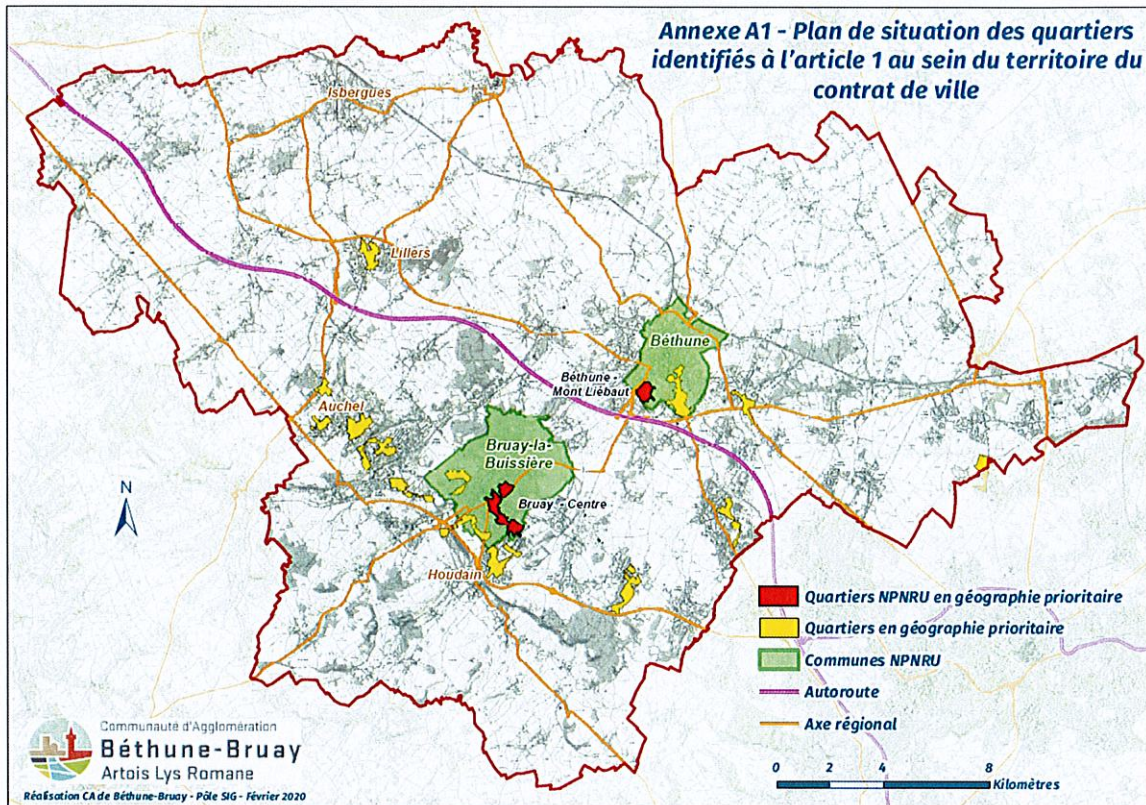
Annexe 4 : Béthune : feuille de route communale : calendrier des actions et fiches-action

Annexe 5 : Bruay-La-Buissière : feuille de route communale : calendrier des actions et fiches-action

PROJET

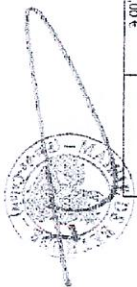
Annexes

Annexe 1 : Carte des périmètres de la GUSP / NPNRU



Annexe 2 : tableau TFPB Béthune/ Pas-de-Calais Habitat 2023

CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE										
Programme d'actions lié à l'habitat de TFPB 2023										
PERIODE :	2023	ORGANISME :	Pas de Calais Habitat	COMMUNE :	BETHUNE	MONTE DU QUARTIER :	N° QPV :	08052008	Montant prévisionnel de l'habitatement 2023 :	Beliquat sur PA 2020-2022 :
Nombre de logements dans le quartier :										279 242 €
										195 908 €
										472 280 €
BILAN 2020-2022										
2023										
Axe 1										
1	Renforcement de la présence du personnel de proximité	Renforcement du gardiennage et surveillance Agents de médiation sociale et urbain Agence de développement social et urbain Coordonnateur Hlm de la gestion de proximité Références sécurité	DRONT COMMUN AU QUARTIER (A)	ACTION SPECIFIQUE AU QUARTIER (B)	RELATIF SUR CONVENTION 2016-2019	MONTRANT ABATTEMENT TRIENNAL 2020-2023	MONTRANT PREVISIONNEL PA 2020-2022	MONTANT ENGAGE SUR 2020-2022 (au 05/09/2022)	MONTRANT RESTANT A FACTURER 2020-2022	MONTRANT PREVISIONNEL PA 2023
SOUS-TOTAL								52 580,00 €		40 000,00 €
2		Formation/suivi des professionnels de proximité	Formations spécifiques (formation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social, ...) Sections de coordination inter-quartiers Dispositifs de soutien					52 530,00 €	0,00 €	40 000,00 €
SOUS-TOTAL								52 530,00 €		40 000,00 €
3		Surveillance	Renforcement antivolage Equipement de sacs et matériel Renforcement maintenance équipements et aménagement des d'habitatements Réparation des équipements sensibles (ascenseur, ...)					9 000,00 €	3 100,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL								6 900,00 €		0,00 €
4		Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants : Perforation des sacs poubelles et déchets Entretien des espaces Aménagement de la collecte des déchets Dispositif tranquille					18 000,00 €	18 130,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL								18 000,00 €	21 890,00 €	10 000,00 €
5		Tranquillité résidentielle	Veille tranquille Surveillance des chantiers Analyse des besoins en vidéosurveillance					36 315,00 €	36 315,00 €	33 000,00 €
SOUS-TOTAL								6 000,00 €		31 000,00 €
6		Conservation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires Dispositif spécifique à la sensibilisation, à la maîtrise des chaises, collecte sélective, nouveaux usages, postes éco-citoyens Enquêtes de satisfaction territorialisées					9 000,00 €	795,00 €	0,00 €
SOUS-TOTAL								12 000,00 €	38 785,00 €	5 000,00 €
7		Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » Actions d'accompagnement social spécifiques : Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs) Actions d'insertion (jeunes, chômeurs, handicapés) Mise à disposition de locaux associatifs ou de services					90 423,00 €	90 423,00 €	30 141,00 €
SOUS-TOTAL								120 000,00 €	120 000,00 €	54 141,00 €
8		Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers APNEU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie Soutien de remise en état des logements Travaux de réhabilitation (action des caves, rigole, Végé)					900 600,00 €	202 712,00 €	350 000,00 €
SOUS-TOTAL								1 244 020,00 €	966 215,00 €	478 141,00 €
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL								1 355 023,00 €	1 050 015,00 €	



Annexe 3 : fiches thématiques

Fiche 1 : Partenariats et pilotage

GUSP Chantier / GUSP Sociale / GUSP Technique / GUSP Transitoire

Contexte :

Démultiplication des interventions portant sur la gestion des espaces (communes, EPCI, bailleurs sociaux, prestataires etc.)

Difficulté à mettre en commun la connaissance du terrain et les actions qui y sont faites par tous les acteurs

Volonté de coordination et mise en commun des forces humaines de la part de certains acteurs impliqués dans la GUSP

Enjeux :

La charte GUSP préconise, au sein de la thématique des partenariats et du pilotage :

La transversalité interne aux institutions :

- Mutualiser les connaissances et les projets lorsque cela est possible
- Développer l'approche partenariale inter-service
- Créer une culture commune afin de susciter l'adhésion et l'engagement des parties prenantes

La coordination entre partenaires / intervenants sur l'espace public :

- Clarification des acteurs
- Impliquer tous les acteurs (élus, techniciens, bailleurs, éducateurs de rues etc.)
- Réimpulser les Conseils Citoyens, les éducateurs de rues etc. qui sont des acteurs locaux au plus proche de la population, de ses besoins

L'implication des élus, hiérarchisation sécurisation des décisions et des moyens :

- Echanges entre élus autour des sujets travaillés dans la GUSP
- Echange entre les élus et les institutions pour déceler les carences

Pistes de travail :

- **Repérer au sein de chaque institution le ou les acteurs travaillant sur la thématique de la GUSP et qui peuvent devenir des partenaires privilégiés**
- **Réaliser des points en COPIL et COTECH NPNRU sur la GUSP sur l'avancée des projets afin de renforcer l'enjeu multi partenarial**

Fiche 2 : Participation citoyenne

GUSP chantier / GUSP Sociale / GUSP Technique

Contexte :

Difficultés à faire accepter certains choix de gestion par les habitants (ex. le passage à la gestion différenciée)
Contraintes RH sur les services techniques communaux

Besoin de renforcer le rôle de l'habitant et lui donner plus de poids dans les projets de son quartier

La concertation habitante est une thématique d'actualité qui prend de plus en plus de place dans l'aménagement du territoire et la politique de la ville.

De nombreux acteurs se saisissent de la thématique, il y a un besoin de centraliser et de mutualiser la participation habitante

Enjeux :

La charte GUSP préconise, au sein de la thématique de la participation citoyenne :

La participation des habitants à l'aménagement de certains espaces / la prise en compte de « l'expertise d'usage » des habitants :

- Faire participer les habitants à la vie de leur quartier
- Renforcer la pratique des diagnostics en marchant avec les habitants
- Mobilisation des Conseils Citoyens
- Renforcer la démarche à travers d'autres lieux qui permettraient la participation citoyenne
- Information / sensibilisation sur les projets

De renforcer la synergie entre les acteurs :

- Travailler en réseau
- Transversalité entre les acteurs
- Renforcer la proximité entre les habitants et les acteurs du territoire
- Créer des séquences de participation qui peuvent représenter tous les acteurs du territoire (habitants, élus, techniciens etc.)

De créer ou conforter des lieux de lien social :

- Ces lieux participent au lien entre les habitants
- Appropriation du quartier / espace de vie
- Entretien ou coconstruire une identité de quartier
- Créer des espaces supports de la participation habitante

Pistes de travail :

- **Développer des actions de sensibilisation, d'information... (maison du projet...)**
- **Responsabilisation des habitants en les associant à la gestion des espaces**

Fiche 3 : Propreté et gestion des déchets / gestion des espaces verts / cadre de vie

GUP Technique / GUP Sociale / GUP transitoire

Contexte :

Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, à la fois sur le plan géographique (en raison des îlots de chaleur) et sur le plan social (en termes d'accès aux ressources). C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures concrètes en faveur de la transition écologique, en mettant notamment l'accent sur la préservation de la biodiversité.

De manière plus générale, le cadre législatif demande d'offrir à chaque citoyen une solution de tri des biodéchets à la source d'ici le 1er janvier 2024. La CABBALR au titre de sa compétence de gestion des déchets est pilote des actions à mettre en place sur cette thématique et met déjà en place des aménagements sur les QPV (solutions de compostage collectif par exemple)

Enjeux :

La charte GUSP préconise, au sein de la thématique propreté et gestion des déchets, gestion des espaces verts et cadre de vie :

L'accompagnement de la gestion différenciée / gestion durable :

- Développer une approche raisonnée de la gestion des espaces verts (mise en place de méthodes pour prévenir les besoins en désherbage : paillage, engazonnement...)
- Réduire la part de déchet ménager et assimilé en les revalorisant par un retour à la terre.

La compréhension et l'analyse des habitudes des populations :

- Analyser et comprendre les raisons des dysfonctionnements dans les quartiers
- Mettre les pratiques habitantes en adéquation avec le cadre légal et les volontés des gestionnaires
- Insuffler et pérenniser les changements de comportements via des outils d'intelligence collective, d'animations, de sensibilisation dédié à l'appropriation des aménagements.

La mobilisation des populations :

- Sensibiliser à la gestion des déchets et co-construire des projets avec les habitants
- Mobiliser les habitants par la science participative (diagnostics, inventaires)
- Reconnecter les habitants à des lieux de nature et les préserver, valoriser leur cadre de vie.

Piste de travail :

- **Déploiement de la solution de compostage. Penser le compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou le compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble).**
- **S'inscrire dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) à travers la valorisation des biodéchets.**
- **Impulser des ateliers de sensibilisation sur la biodiversité (ex : marches urbaines afin de faire découvrir la biodiversité de son quartier) et le gaspillage (ex : ateliers sensibilisation au gaspillage alimentaire).**
- **Développer des projets scolaires dans le cadre de la Cité Educative sur la gestion des déchets, la nécessité de protéger la biodiversité etc.**

Fiche 4 : Chantiers et gestion transitoire

GUSP Chantier / GUSP Sociale / GUSP Technique / GUSP Transitoire

Contexte :

2 sites concernés par la gestion transitoire actuellement :

- Les résidences Artois et Alsace à Bruay-La-Buissière
- Olympie 1 à Béthune

Objectif : réhabiliter les espaces en transition présents au sein des projets urbains et immobiliers et transformer ces lieux dans la durée, bien que l'usage soit provisoire.

Enjeux :

La charte GUSP préconise, au sein de la thématique des chantiers et de la gestion transitoire :

L'anticipation des chantiers :

- Éviter le développement de nuisances et de pratiques illégales (squats) qui pourraient entraîner une dévalorisation du foncier
- Identifier les besoins en termes d'usages et créer une compatibilité des projets d'occupation transitoire
- Planification des interventions pour accompagner la transformation des espaces

L'occupation temporaire du foncier :

- Mettre en valeur des lieux qui ne sont pas exploitables immédiatement et gérer l'attente en animant l'espace
- Trouver la bonne durée d'occupation
 - Un temps court (quelques mois) : favorise l'effervescence créative et limite le risque d'appropriation des lieux...
 - Temps intermédiaires (1 ou 2 ans) : ancrage local, développement des activités...
 - Temps long (plus de 3 ans) : ancrage local fort, transformation des usages, pérennisation des activités, naissance de nouvelles activités, mise en place d'un écosystème local...
- Tester des usages sur les espaces de proximité, expérimenter et développer.

Pistes de travail :

- **Installer des espaces de création et de diffusion artistique**
- **Aménagement de terrasses éphémères, jardins partagés, événements culturels...**
- **Décliner une trame paysagère (trame vert et bleue)**

Fiche 5 : Sécurité, tranquillité publique et stationnement :

GUP Chantier / GUP Sociale / GUP Technique / GUP Transitoire

Contexte :

La sécurité, la tranquillité publique et le stationnement sont des sujets d'ampleur nationale pour lesquels la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance est déclinée localement en lien avec le pouvoir de police du maire. Les bailleurs sociaux font partie des acteurs majeurs de cette stratégie et portent des actions de médiation, en partenariat avec la police pour intervenir sur leur patrimoine et favoriser le « bien vivre ensemble ». Dans ce cadre, la prévention de la délinquance a un intérêt majeur pour garantir la tranquillité publique.

La question de la prévention de la délinquance englobe également la thématique de la sécurité routière et du stationnement. Pour la sécurité routière, il est nécessaire d'effectuer des actions de prévention sur la vitesse abusive et les dérives au volant (conduite sous état d'ivresse, prise de stupéfiants etc.). Pour le stationnement, le retrait des véhicules ventouses et épaves forment une problématique complexe à traiter pour les bailleurs sociaux.

Enjeux :

La charte GUSP préconise, au sein de la thématique de la sécurité, de la tranquillité publique et du stationnement :

De travailler la prévention de la délinquance pour la tranquillité résidentielle

- En développant des actions de sensibilisation, une culture commune et en valorisant la collaboration entre les acteurs du territoire : police nationale et municipale (Convention Police Nationale et Municipale), éducation nationale, club de prévention...
- En associant la population comme acteur de la prévention de la délinquance
- En identifiant les publics à cibler (les jeunes, les personnes âgées etc.)
- En facilitant l'intervention de médiateurs de quartiers / éducateurs de rues

De gérer les incivilités et dégradations sur l'espace public

- En développant des opérations de surveillance : Opération Vacances Tranquilles (OTV)...
- En empêchant le stationnement abusif : diagnostiquer les sources du stationnement abusif (ex : véhicule ventouses, épaves), opérer un travail avec la population et les bailleurs...

De favoriser la sécurité routière

- Par les aménagements : régulation de vitesse, signalétiques, passage de zone à risques, infrastructures adaptées aux mobilités douces...
- Par de la prévention sur les mobilités : communication sur les équipements de sécurité, action de sécurité routière à vélo ou trottinette électrique...

De développer le « aller vers » les personnes vulnérables

- En améliorant l'accueil et l'orientation des victimes : commissariat, structures sociales, communes...
- En identifiant le champ de victimisation : situation de harcèlement, violences intrafamiliales...
- En sensibilisant le public et les professionnels qui peuvent être au contact de personnes vulnérables

Pistes de travail :

- **Renforcer la collaboration entre les forces de l'ordre, les communes et tous les acteurs concernés par la prévention de la délinquance.**
- **Conforter le rôle des coordonnateurs CLSPD et CISPD afin d'animer les cellules de veille.**
- **Etendre les actions de rapprochement entre la population et la police nationale, municipale locale (ex : mettre en avant le Prox'Aventure)**
- **Mettre en place des villages prévention et sécurité routière, notamment pour les publics vulnérables comme les personnes âgées et les jeunes...**

Fiche 6 : Insertion

GUSP sociale

Contexte :

L'ANRU impose d'atteindre un objectif d'insertion au minimum égal à 5% du nombre total d'heures travaillées réservées aux habitants des quartiers prioritaires. Cependant, l'ambition du territoire est d'aller au-delà de cet objectif et d'atteindre une part de 10%.

La connaissance et la mise en avant des profils de demandeurs d'emplois est difficile, des axes d'amélioration sur l'emploi du public féminin et les personnes en situation de handicap sont à mettre en œuvre.

Il est aussi nécessaire de centraliser les informations et renforcer la coopération entre les acteurs.

Enjeux :

La charte GUSP préconise, au sein de la thématique de l'insertion :

De concentrer les forces sur les individus les plus éloignés de l'emploi.

- Allocataires RSA
- Demandeurs d'emplois longue durée
- Jeunes déscolarisés
- La population féminine
- Personnes en situation de handicap

De développer le mode partenarial

- En renforçant la coopération avec les établissements d'accès à l'emploi : mission locale, pôle emploi...
- En conduisant des plans d'action concertés par toutes les parties concernées
- En renforçant les dispositifs de concertation et de communication via les médiateurs et les bailleurs.

De développer des projets source d'insertion

- En continuant d'impulser des projets employant des CDDI (Contrat à Durée Déterminé d'Insertion)
- En mobilisant la TFPB dans des projets créateurs d'emploi pour les personnes en insertion
- En proposant des actions de sensibilisation pour faciliter l'insertion.

Pistes de travail :

- **Mener des actions d'aide à la mobilité notamment en levant les freins (barrières psychologiques...)**
- **Développer les lieux qui peuvent devenir des relais de l'emploi : maison du projet...**
- **Renforcer le rôle du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) dans la mutualisation de l'offre et de la demande d'insertion mais aussi de coordination et de suivi des actions d'insertion.**
- **Développer des méthodes innovantes de « aller vers » : actions d'insertion par le sport, actions en pied d'immeubles, action de sourcing, sensibilisation, recrutements...**

Annexe 4 : Béthune/ feuille de route communale : calendrier des actions et fiches-action

	2023	2024	2025	2026
Participation citoyenne	Action Mamie Biscotte avec La Compagnie Microméga			
	Exposition « La Ville de demain » par les élèves de 6 ^{ème} du Collège Paul Verlaine le 16 mars 2023.			
Propreté, gestion des déchets et cadre de vie	Installation PAV Rue de Schwerte			
	Projet de plantation des 3 000 arbres			
Chantiers et gestion transitoire	Gestion transitoire du site foyer féminin			
Sécurité, tranquillité publique et stationnement	Prox Aventure 11 mai 2023			
	Club de Prévention Maurice Schumann			
	CSU			
Insertion	Ateliers clauses insertion via action PIB de la Ville			
	Promouvoir l'insertion des béthunois			

Fiche « type » action communale

<u>Titre de l'action</u>	<u>Thématique</u> <i>A quelle(s) thématique(s) l'action est-elle liée ?</i>	<u>Année</u>
<u>Orientation / objectifs</u> <i>Vers quel(s) but(s) tend l'action ? Pourquoi la mettre en place ? A quoi répond l'action ?</i>		
<u>Partenaires</u> <i>Avec qui s'associer pour mettre en place l'action ?</i>	<u>Pilotage</u> <i>Quel(s) service(s) ou agent(s) va/vont coordonner et piloter l'action ?</i>	
<u>Etat actuel</u> <i>Etat de l'action (en cours, étape de diagnostic, mise en place de solutions etc.) Etat actuel du lieu précis (phase de chantier, passage difficile, etc.) Etc.</i>		
<u>Calendrier de mise en œuvre</u> <i>Emettre un calendrier de la mise en place de l'action (s'appuyer sur le calendrier général de feuille de route communale)</i>		
<u>Modalités de travail</u> <i>Quels outils utilisés ? Quelles démarches de travail ? etc.</i>		
<u>Evaluation</u> <i>Qui va évaluer l'état d'avancement, le bon usage de l'action, si les résultats attendus sont présents ? etc.</i>		

<p><u>Titre de l'action</u></p> <p>GESTION TRANSITOIRE DU SITE « FOYER FEMININ » <i>Béthune</i></p>	<p><u>Thématique</u></p> <p>Chantiers et gestion transitoire</p>	<p><u>Année</u></p> <p>2023</p>
<p><u>Orientation / objectifs</u></p> <p>Occuper l'espace qui sera libéré à la suite de la démolition du foyer féminin, CHRS, La Vie Active. Partie haute du site : redonner accès à l'espace vert en faveur des habitants. Partie basse du site : parking pour Pas de Calais habitat avec traitement temporaire.</p>		
<p><u>Partenaires</u></p> <p>Pas de Calais Habitat, pour la partie basse du site, Service Propreté Urbaine de la Ville de Béthune, pour la partie haute du site.</p>	<p><u>Pilotage</u></p> <p>SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE + PAS DE CALAIS HABITAT</p>	
<p><u>État actuel</u></p> <p>En cours.</p>		
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p>		
<p><u>Modalités de travail</u></p>		
<p><u>Évaluation</u></p>		

Annexe 5 : Bruay-La-Buissière/ feuille de route communale : calendrier des actions et fiches-action

	2023	2024	2025	2026	2027
Participation citoyenne	Maison citoyenne				
	Travail de mémoire - Bruaysiens au charbon		Diagnostic en marchant		
Propreté, gestion des déchets et cadre de vie					
Chantiers et gestion transitoire	Opération de communication commerçants				
Sécurité, tranquillité publique et stationnement	Prox aventure				
	Chantiers de rupture - Club de prévention				
Insertion	PLIE - Visites de chantiers				

Fiche « type » action communale

<u>Titre de l'action</u>	<u>Thématique</u> <i>A quelle(s) thématique(s) l'action est-elle liée ?</i>	<u>Année</u>
<u>Orientation / objectifs</u> <i>Vers quel(s) but(s) tend l'action ? Pourquoi la mettre en place ? A quoi répond l'action ?</i>		
<u>Partenaires</u> <i>Avec qui s'associer pour mettre en place l'action ?</i>	<u>Pilotage</u> <i>Quel(s) service(s) ou agent(s) va/vont coordonner et piloter l'action ?</i>	
<u>Etat actuel</u> <i>Etat de l'action (en cours, étape de diagnostic, mise en place de solutions etc.) Etat actuel du lieu précis (phase de chantier, passage difficile, etc.) Etc.</i>		
<u>Calendrier de mise en œuvre</u> <i>Emettre un calendrier de la mise en place de l'action (s'appuyer sur le calendrier général de feuille de route communale)</i>		
<u>Modalités de travail</u> <i>Quels outils utilisés ? Quelles démarches de travail ? etc.</i>		
<u>Evaluation</u> <i>Qui va évaluer l'état d'avancement, le bon usage de l'action, si les résultats attendus sont présents ? etc.</i>		

<p><u>Titre de l'action</u></p> <p style="text-align: center;">Maison Citoyenne <i>Bruay-La-Buissière</i></p>	<p><u>Thématique</u></p> <p style="text-align: center;">Participation citoyenne</p>	<p><u>Année :</u></p> <p style="text-align: center;">2023</p>
<p><u>Orientation / objectifs</u></p> <p>Retenue au titre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU), la commune a engagé la mutation profonde de son centre-ville.</p> <p>Dans ce cadre, la ville s'est dotée d'une maison du projet pour permettre aux habitants d'obtenir des informations, de suivre les opérations et d'échanger avec les porteurs de projets ou les élus. Afin de renforcer la place des habitants au sein de cette nouvelle structure, la ville a souhaité partager ce local avec le conseil citoyen Le centre.</p> <p>Véritable outil de la gestion urbaine et sociale de proximité, la maison du projet se veut conviviale, accessible, ouverte à tous les habitants du quartier concerné par le NPNRU, et plus largement par l'ensemble des citoyens de la commune.</p> <p>Pour l'heure, la maison du projet manque d'attractivité et n'est pas suffisamment identifiée par la population. Aussi, la ville souhaite investir dans son aménagement global afin d'en faire un lieu de proximité ouvert à tous.</p>		
<p><u>Partenaires</u></p> <p>Services de la Ville Conseil Citoyen</p>	<p><u>Pilotage</u></p> <p>Service Politique de la Ville</p>	
<p><u>État actuel</u></p> <p>En cours</p>		
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p> <p>De janvier à septembre 2023</p>		
<p><u>Modalités de travail</u></p> <p>La ville souhaite co-construire ce projet avec les habitants et les associer tout au long de sa mise en œuvre.</p>		
<p><u>Évaluation</u></p> <p>Evolution de la fréquentation de la maison du projet</p>		

<p><u>Titre de l'action</u></p> <p>Les Bruaysiens au charbon <i>Bruay-La-Buissière</i></p>	<p><u>Thématique</u></p> <p>Participation citoyenne</p>	<p><u>Année :</u></p> <p>2023</p>
<p><u>Orientation / objectifs</u></p> <p>Retenue au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la commune a engagé la mutation profonde de son centre-ville. Pour relever ce défi dans ses dimensions humaines et urbaines, le CCAS souhaite co-construire un projet avec les habitants. En effet, les grandes mutations attendues entraîneront l'effacement du quartier tel que les habitants l'ont longtemps connu. Celles-ci provoqueront inéluctablement un bouleversement dans les repères et habitudes des publics jeunes et moins jeunes. Pour accompagner cette prochaine transformation, le CCAS souhaite mettre en place une action permettant aux habitants de bien vivre cette période de transition par le biais d'un travail de mémoire sur le quartier du centre-ville et plus largement son passé minier.</p>		
<p><u>Partenaires</u></p> <p>Services de la Ville Village solidaire Croix Rouge Maison de la poésie</p>	<p><u>Pilotage</u></p> <p>CCAS / Service Politique de la Ville</p>	
<p><u>État actuel</u></p> <p>Le CCAS a mis en place ses ateliers et sa récolte de photos</p>		
<p><u>Calendrier de mise en œuvre</u></p> <p>De janvier à décembre 2023</p>		
<p><u>Modalités de travail</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un atelier mensuel de recueil des souvenirs liés au passé minier de la commune - Mise en place d'un atelier culinaire mensuel basé sur des recettes locales et anciennes (briquet du mineur) - Mise en place d'une collecte de photos anciennes du quartier appartenant aux habitants tout au long de l'action en vue de l'organisation d'une exposition photo - Sorties culturelles au sein QPV Le centre et sa zone tampon (musée de la mine, cité des électriciens) - Rencontres avec la direction de projet et la maîtrise d'œuvre du NPNRU <p>Cette action se clôturera par une journée festive de restitution et présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition photo - Lecture des recueils avec les écoles du centre-ville - Remise du livret souvenirs aux participants et habitants - Temps convivial autour du repas réalisé à partir des recettes du recueil 		
<p><u>Évaluation</u></p> <p>Nombre d'habitants mobilisés sur cette action Taux de satisfaction des habitants Nombre de photos récoltées et réalisation du livret souvenirs...</p>		

